



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL  
DU 3 AVRIL 2017 CONSENTI A LA SOCIETE  
BELLITONA "ESPACE PIERRE SOUWEINE" SIS  
70, RUE DE FONTENAY**

**DÉCISION N° AU-18-263  
EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4930 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN ;

**VU** le bail professionnel en date du 3 avril 2017, signé entre la Ville de Vincennes et la société BELLITONA, pour l'occupation du local situé au 7<sup>ème</sup> étage et désigné bureau n°1 de l'immeuble « Espace Pierre Souweine » sis 70, rue de Fontenay à Vincennes (94300) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier par avenant la formule de révision du loyer prévu initialement au bail afin de faciliter la gestion locative ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un avenant au bail professionnel du 3 avril 2017 consenti à la société BELLITONA, pour l'occupation du local situé au 7<sup>ème</sup> étage et désigné bureau n°1 de l'immeuble « Espace Pierre Souweine » sis 70, rue de Fontenay à Vincennes (94300). Cet avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé du développement  
économique et de l'emploi, du développement  
durable et de la collecte sélective,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**